

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2010

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 septembre 2010 et de la séance extraordinaire du 21 septembre 2010
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance reçue en septembre 2010
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Inscription Journée de conférences Réseau Environnement
- 1.7 Horaire période des fêtes 2010
- 1.8 Renouvellement contrat assurance-collective
- 1.9 Modification article 8 du règlement d'emprunt 2010-496 décrétant les travaux pour la réfection de l'aqueduc rue St-Alphonse

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de septembre 2010
- 2.2 Engagement de crédits octobre 2010

3. Sécurité publique

- 3.1 Embauche pompier volontaire M. Hugo-Stéphane Lajoie
- 3.2 Inventaire radios de communication services d'urgence
- 3.3 Inscription formation directeur incendie

4. Transport et hygiène du milieu

- 4.1 Adoption Politique reprise des chemins
- 4.2 Adoption Règlement # 2010-497 : concernant la collecte des matières résiduelles et l'utilisation du site de l'Éco-Centre
- 4.3 Nomination rang St-Georges
- 4.4 Acceptation décompte progressif # 1 : travaux d'aqueduc rue St-Alphonse

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Adoption Règlement : nomination et renumérotation de divers chemins dans les secteurs non-urbains
- 5.2 Demande dérogation mineure 26, des Cèdres nord

6. Loisirs et culture

- 6.1 Coordination du service des loisirs
- 6.2 Dépôt compte rendu Journées de la Culture 25 et 26 septembre 2010
- 6.3 Inscription activité finale 40^e anniversaire club de golf le St-Rémi

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Mékin'art
 - 7.1.2 OPP École le Sablon d'Or
- 7.2 Motion de félicitation organisation des Journées de la Culture
- 7.3 Varia

7.4 Période de questions – Parole à l’assemblée

7.5 Levée de l’assemblée

Séance ordinaire de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à 19 heures 30 minutes, le 4^e jour du mois de octobre deux mille dix (4 octobre 2010) à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Daniel Roy, conseiller
Lise Méthot, conseillère
Ghislain Trépanier, conseiller
Réjean Gauthier, conseiller
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l’assemblée

La session est ouverte à dix neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de Monsieur Yvan Hamelin, maire. Mme Valérie Cloutier Directrice-générale & Secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l’assemblée.

M. Hamelin souhaite la bienvenue à tous.

1.2 Lecture et adoption de l’ordre du jour

2010-10-310

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Lise Méthot et résolu que le conseil adopte l’ordre du jour de la séance du 4 octobre 2010 tel que présenté en laissant le point **VARIA** ouvert.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers

1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 septembre 2010 et de la séance extraordinaire du 21 septembre 2010

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 septembre 2010 et de la séance extraordinaire du 21 septembre a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l’avoir reçu et lu;

2010-10-311

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Daniel Roy et résolu que ces procès-verbaux soient adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance reçue en septembre 2010

CONSIDÉRANT le dépôt du bordereau de correspondance du mois de septembre 2010 préparé par Mme Madeleine Hébert faisant état de la correspondance du mois devant être présentée au conseil ;

2010-10-312

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Réjean Gauthier que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'octobre 2010.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début : 19h41

Fin : 19h53

1.6 Inscription Journée de conférences Réseau Environnement

2010-10-313

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'inscrire deux employés à la journée de conférences de Réseau Environnement qui aura lieu le 18 novembre 2010 à Bécancour. La municipalité assumera les frais d'inscription de 140 \$ et de transport.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.7 Horaire période des fêtes 2010

2010-10-314

Il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'adopter l'horaire suivant pour la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes 2010. Le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2010 au 4 janvier 2011 inclusivement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.8 Renouvellement contrat assurance-collective

CONSIDÉRANT que la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables offre à son personnel, une assurance-collective contractée par la MRC de Mékinac auprès de la compagnie Croix bleue Médavie depuis le 1^{er} octobre 2007, et ce en collaboration avec les municipalités des MRC Maskinongé et Des Chenaux, comptant ainsi 237 prestataires ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler ledit contrat pour une année complémentaire ;

CONSIDÉRANT que le rapport d'expérience global du regroupement de l'assurance salaire courte durée ainsi que celui de l'assurance dentaire démontrent qu'il y a eu plus de prestations versées que de primes encaissées et que ceux-ci ont un effet négatif sur le taux de renouvellement ;

2010-10-315

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Gauthier , appuyé par Aline Ménard et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables d'accepter les conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective avec la Croix bleue Médavie tel que présenté dans le document soumis par l'assureur, pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011 aux taux ci-après mentionnés :

Garanties	Nouveaux taux
Assurance-vie (taux par 1000\$ d'assurance)	0,44 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation	

Garanties	Nouveaux taux
accidentelle Taux par 1000\$ d'assurance	0,04 \$
Assurance-vie des personnes à charge (taux par famille)	4,41 \$
Assurance-soins de santé :	
• individuelle	65,90 \$
• familiale	238,86 \$
• couple	131,81 \$
• monoparentale	173,05 \$
• familiale (65 ans)	453,57 \$
Assurance pour les soins dentaires :	
• individuelle	18,43 \$
• familiale	61,16 \$
• couple	36,90 \$
• monoparentale	47,13 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10\$ de rente hebdomadaire	1,06 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100\$ de rente mensuelle	2,71 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.9 Modification article 8 du règlement d'emprunt 2010-496 décrétant les travaux pour la réfection de l'aqueduc rue St-Alphonse

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre davantage d'information à l'article 8 du règlement # 2010-496 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout ne change pas la nature ni la taxation du règlement ;

2010-10-316

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Marius St-Amant et résolu que l'article 8 du règlement se lise comme suit :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Notamment une somme de 801 600 \$ confirmée dans une lettre du 12 août 2010 et une somme de 152 250 \$ confirmée dans une lettre du 22 juillet 2010 par le ministre des Affaires municipales.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois de septembre 2010

CONSIDÉRANT que la liste des comptes ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par MME Lise Méthot et M. Ghislain Trépanier ;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont reçu une copie de la liste des comptes à payer ;

2010-10-317

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 septembre 2010 au montant de 69 428.09\$ soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 40 286.68 \$.

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 septembre 2010.

Valérie Cloutier Adm.A.
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

2.2 Engagement de crédits octobre 2010

2010-10-318

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Daniel Roy et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Transport

Description	Montant	Budget
Achat radio de communication camion F-550 et chargeuse-rétrocaveuse	1 400 \$	Budget investissement : Outils et petits équipements

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Embauche pompier volontaire M. Hugo-Stéphane Lavoie

CONSIDÉRANT qu'il est important que la municipalité de Lac-aux-Sables respecte le nombre minimal de pompiers prêts à intervenir lors d'un appel d'urgence ;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par M. Daniel Beaupré directeur du service incendie ;

2010-10-319

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Ghislain Trépanier, et résolu que le conseil autorise l'engagement de M. Hugo-Stéphane Lavoie à titre de pompier volontaire pour le service incendie de Lac-aux-Sables ;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3.2 Inventaire radios de communication services d'urgence

2010-10 -320

Il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Marius St-Amant et résolu que le conseil demande au service des incendies et des premiers répondants la liste de tous les équipements de télécommunication en inventaire en inscrivant la marque, le modèle, le numéro de série et le nom de l'utilisateur. Cette liste devra parvenir au bureau municipal avant le 30 novembre 2010.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3.3 Inscription formation directeur incendie

Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Aline Ménard et résolu d'autoriser le directeur du service des incendies à participer aux formations suivantes :

- Les sauvetages en espace clos le 19 octobre 2010 à Montréal ;
- Rencontre ACSIQ, secteur Mauricie le 20 octobre 2010 à Yamachiche.

Seuls les frais de transport seront assumés par la municipalité.

2010-10-321

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Adoption Politique reprise des chemins

CONSIDÉRANT que la politique de reprise des chemins se devait d'être réviser étant donné les normes du ministère des Transport concernant les routes à faible débit ;

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail a étudié chacun des alinéas de la politique ;

2010-10-322

CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que ce conseil adopte la politique de reprise des chemins en date du 4 octobre 2010.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.2 Adoption Règlement # 2010-497 : concernant la collecte des matières résiduelles et l'utilisation du site de l'Éco-Centre

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge nécessaire d'adopter un règlement visant la collecte des matières résiduelles et des modalités d'utilisation du site de l'Éco-Centre ;

CONSIDÉRANT QUE le service de collecte des matières résiduelles sera effectué par entente inter-municipale à compter de l'exercice 2011 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de consigner les règles d'utilisation de l'Éco-Centre pour en faciliter son bon fonctionnement afin que le site puisse servir aux fins pour lesquelles il est destiné ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

2010-10-323

CONSÉQUENCE il est proposé par Aline Ménard , appuyé par Lise Méthot et résolu d'adopter le règlement 2010-497 : concernant la collecte des matières résiduelles et l'utilisation du site de l'Éco-Centre

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.3 Nomination rang Saint-Georges

CONSIDÉRANT que la municipalité adoptera un règlement nommant et modifiant l'appellation de divers chemin ;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau nom sera attribué pour un chemin dans le secteur de la rue Coté éliminant par ce fait, la double utilisation du nom « Saint-Georges »;

CONSIDÉRANT la demande signée par les citoyens du rang Saint-Georges à proximité de la limite municipale de Sainte-Thècle; demandant à ce que le nom du rang Saint-Georges ne soit pas modifié ;

2010-10-324

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que le nom du rang Saint-Georges ne soit pas modifié pour le chemin situé à la limite municipale entre Sainte-Thècle et Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.4 Acceptation décompte progressif # 1 : travaux d'aqueduc rue St-Alphonse

CONSIDÉRANT la demande de paiement n°1 de l'entrepreneur Continental Division de DJL inc. pour les travaux exécutés jusqu'au 30 septembre 2010 en plus de réduire la retenue à 10 % ;

2010-10-325

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Aline Ménard et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de paiement n°1 de l'entrepreneur Continental Division de DJL inc. pour les travaux dans le cadre du programme PRECO et versera un montant de 386 174,08 \$ incluant toutes les taxes et ce, après avoir appliqué la retenue à 10 %.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Adoption Règlement : nomination et renumérotation de divers chemins dans les secteurs non-urbains

CONSIDÉRANT des chemins existants qui n'ont jamais été nommés officiellement;

CONSIDÉRANT que la même appellation est utilisée pour différents chemins;

CONSIDÉRANT qu'une rue n'existe plus;

CONSIDÉRANT que la situation actuelle pourrait être problématique, principalement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renuméroter les propriétés le long de différents chemins;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du présent règlement a été donné à une séance régulière de ce conseil tenue le 2 août 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2010-10-326

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot et résolu d'adopter le règlement 2010-498 pour nommer et modifier différents chemins et abroger le règlement 94-269.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.2 Demande dérogation mineure 26, chemin des Cèdres Nord

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2010-0272 soumise par madame Cécile St-Yves le 10 août 2010 et concernant la propriété du 26 chemin des Cèdres Nord.

Cette demande vise à obtenir l'autorisation de l'abaissement de la marge de recul par rapport à la ligne des hautes eaux à environ 4,60 m au lieu de 12 mètres pour un bâtiment principal, relatif à l'article 81 du règlement de zonage 90-199.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être refusée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil,

2010-10-327

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Lise Méthot, et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables **refuse** la demande de dérogation mineure numéro 2010-02720, présentée par madame Cécile St-Yves concernant la propriété du 26 chemin des Cèdres Nord.

Cependant, il est résolu d'autoriser la reconstruction de la galerie, sans murs, ni toiture de 1,84 mètres de profondeur par 4,21 mètres de largeur adjacente au chalet tel qu'elle était avant l'agrandissement visé par la présente dérogation mineure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Coordination du service des loisirs

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Madame Cathy Fraser concernant le Comité des Loisirs de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs de Lac-aux-Sables est un organisme à but non lucratif qui organise des activités de loisirs sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a repris plusieurs frais et tâches administratives à la demande du comité ;

CONSIDÉRANT que les frais pour une ressource supplémentaire pour l'administration et la gestion des loisirs par la municipalité équivaldraient à une reprise de la délégation de pouvoir octroyé au Comité des loisirs de Lac-aux-Sables et ainsi lui enlèverait une part d'autonomie et de raison ;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial pour une municipalité d'être rurale de pouvoir compter sur l'implication bénévole de ses citoyens et le partage de responsabilités des membres impliqués ;

2010-10-328

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Aline Ménard et résolu de ne pas accepter la proposition de Mme Cathy Fraser. Le conseil municipal remercie cependant Mme Fraser pour sa grande implication dans les activités du Comité des Loisirs de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.2 Dépôt compte rendu Journées de la Culture 25 et 26 septembre 2010

2010-10-329

Il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'accepter le dépôt du compte-rendu des Journées de la Culture préparé par Aline Ménard.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.3 Inscription activité finale 40e anniversaire club de golf le St-Rémi

2010-10-330

Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'inscrire quatre (4) personnes pour l'activité finale du 40^e anniversaire du Club de Golf le St-Rémi qui se tiendra le 10 octobre 2010 pour un montant de 30\$ par personnes incluant le golf et le souper.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Mékin'art

2010-10-331

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Daniel Roy et résolu d'octroyer une participation financière de 500 \$ au projet Terre-Eau fertile 1 de Mékin'art qui sera présenté au Fonds des Arts et des Lettres de la Mauricie.

Il est également résolu d'autoriser Mékin'art à inclure le logo de la municipalité dans les publicités et documents de promotion de ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.1.2 OPP École le Sablon d'Or

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de parents participatifs (L'O.P.P.) de l'école le Sablon d'Or a présenté plusieurs projets qui seront réalisés au cours de l'année 2010-2011 notamment la distribution de collations saines dans le cadre du mois de l'alimentation ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a sollicité plusieurs partenaires pour ces projets dont certains ont déjà confirmé leur aide ;

2009-10-332

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'accorder une aide financière de 250 \$ pour les projets 2010-2011.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.2 Motion de félicitation organisation des Journées de la Culture

CONSIDÉRANT la tenue pour une première fois des Journées de la Culture, les 25 et 26 septembre dernier;

CONSIDÉRANT le beau succès qu'à remporté cette édition;

2010-10-333

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu de féliciter et remercier madame Aline Ménard pour son implication dans l'organisation et la tenue des Journées de la Culture les 25 et 26 septembre 2010. Il est également résolu de remercier toutes les personnes qui ont participé à l'événement en effectuant une démonstration de leurs arts.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.3 Varia

Aucun point

7.4 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20h38

Fin : 20h44

7.5 Levée de l'assemblée

2010-10-334

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Ghislain Trépanier résolu que la séance soit levée à 20h45.

M. Yvan Hamelin
Maire

Valérie Cloutier Adm.A.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière